

## Partager le projet avec le public, les familles et les partenaires

### Définitions :

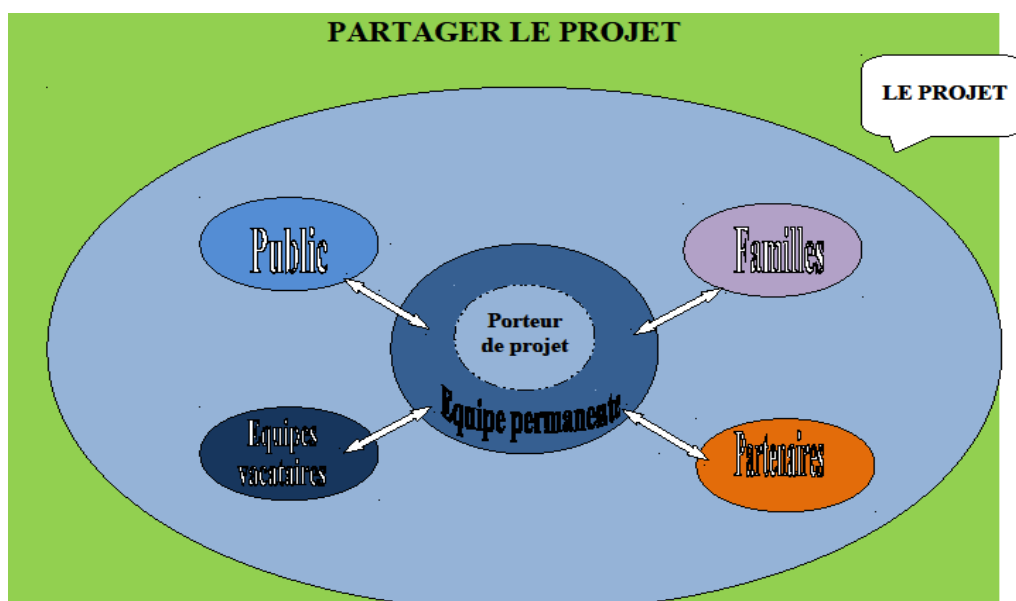
**Partager le projet**, c'est :

- Un parti pris du porteur de projet d'impliquer les acteurs au-delà de la simple communication.
- Reconnaître la légitimité de chaque acteur à participer et à faire évoluer le projet.
- L'acceptation, par le porteur de projet, de la démarche de co-construction et donc la mise en œuvre des outils et des méthodes permettant à chacun de prendre part au projet.
- Garantir que chaque acteur contribue, selon ses connaissances et ses missions, à la richesse du projet de son élaboration à son évaluation.
- Un engagement de chaque acteur à la réalisation et l'évolution de l'objet commun.

**Public** : enfants et jeunes accueillis dans nos centres.

**Famille** : représente le principal lieu d'éducation et de solidarité. Elle crée entre ses membres une obligation juridique de solidarité morale et matérielle, sensée les protéger et favoriser leur développement social, physique et affectif.

**Partenaire** : toutes associations, prestataires et institutions avec qui on partage le projet.



### Références théoriques :

- Extrait du décret n°2006-923 du 26/07/2006 : obligation pour l'organisateur et directeur de fournir aux autorités et aux familles le projet éducatif et pédagogique.

- Référence au critère "impliquer progressivement les enfants et les jeunes dans le choix, la mise en œuvre des activités et la vie collective"

### Préconisations :

**Avec les familles :** *"La volonté de participation des familles au projet implique pour l'équipe éducative une relation sans injonction ni jugement de valeur, une posture empathique, une attitude ouverte, bienveillante et respectueuse. Il s'agit encore de veiller à ses propres représentations, aux écarts culturels. Une attention particulière doit être portée à l'accueil des familles, en premier lieu quotidien, mais aussi dans des temps spécifiques à imaginer."*

Le dispositif d'inscription doit permettre de présenter les grandes lignes du projet éducatif et pédagogique aux familles. Par l'inscription, le transfert de responsabilité légal des parents vers la structure est assuré. Par l'adhésion au projet, ce qui est possible même pour une collectivité, le transfert de responsabilité éducative devient effectif. C'est-à-dire que les familles comprennent que la structure est un lieu d'accueil éducatif et qu'il y a donc des fonctionnements, des temps d'ouverture, des projets qui répondent à des objectifs éducatifs.

**Avec les publics :** Connaissance du public indispensable et travail sur la posture d'écoute de l'expression des attentes du public (nécessité d'un réel travail sur le développement d'outils adaptés)

**Avec les partenaires :** Cette volonté implique une bonne circulation de l'information et surtout un renforcement de la connaissance mutuelle des missions et domaines de compétences des partenaires. Repérer ainsi l'intérêt du partenariat et donc du choix du partenaire dans le projet pour une définition de la place et du rôle de chacun clair dès le départ du projet.

## Questionnements ;

### **Par rapport au public :**

cf. fiche "Impliquer progressivement les enfants et les jeunes" et "Prendre en compte chaque enfant et jeune dans un cadre collectif".

Quels sont les outils créés pour recueillir la parole des enfants et des jeunes ? Quelle prise en compte ?

Quelle posture de l'animateur, pour quelle écoute des enfants et des jeunes ?

### **Par rapport aux familles :**

Comment rendre le projet éducatif/ pédagogique lisible pour les familles ? Quelle forme choisir ?

Est-ce qu'on peut faire ressortir des grands objectifs du projet dans les plaquettes d'informations ? Dans le centre ? Quel visuel ?

Quelles sont, concrètement, les actions mise en œuvre sur la structure pour inscrire la famille comme partenaire incontournable ?

Comment interpeller les familles ? L'accueil café est-il suffisant ?

### **Par rapport aux partenaires :**

Quelles sont les questions à se poser pour constituer un partenariat ?

Qu'est-ce qu'on attend d'un prestataire ? Comment aller au-delà de la simple prestation de service ?

## Ressources

- Fiche éducation nationale sur l'intervenant

- Tous documents, outils et informations sur la connaissance des publics et expression des attentes des enfants et des jeunes.

Ex : [www.animnet.com](http://www.animnet.com), [www.planetanim.com](http://www.planetanim.com)